



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Le mardi 3 septembre 2013  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2013
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 5.1 Règlement hors-cour – Expropriation du propriétaire - Jean-René Bertrand – 203 à 207, rue Richelieu
  - 5.2 Règlement hors-cour – Expropriation du locataire - « 9009-6884 Québec inc. » (Orbite Sport) – 203, rue Richelieu
  - 5.3 Règlement hors-cour – Expropriation du locataire - « 9068-0273 Québec inc. » (Metric Bar) – 11, rue Saint-Jacques
  - 5.4 Règlement hors-cour – Expropriation du locataire - « Café restaurant La Saïgonnaise inc. » – 213, rue Richelieu
  - 5.5 Signature des documents de cautionnement en faveur de « L'École de Gymnastique artistique du Haut-Richelieu inc. »
6. **Finances municipales**
  - 6.1 - - -
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Prolongation du contrat de travail du directeur du Service de sécurité incendie

7.2 Prolongation du contrat de travail du directeur-adjoint du Service de sécurité incendie

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 - - -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-802-AD-13 Services professionnels – Mise à jour de la filière d’ozonation à l’usine de filtration de la rive ouest

9.1.2 SA-850-AD-13 Travaux de pavage – montée de l’Érablière

9.2 Autorisation pour le paiement d’honoraires professionnels supplémentaires – Réaménagement de l’entrée sud du centre-ville

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Installation de panneaux « ARRÊT » obligatoire sur la rue d’Auteuil à l’intersection de la rue Saint-Laurent

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2109-TP-13 Acquisition de trois (3) camions 2013, ou plus récents, avec benne 4 saisons et équipements à neige

11.1.2 SA-2152-TP-13 Travaux de surfacage de rues / phase II

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à une demande de dérogation mineure :

13.1.1 DDM-2013-3059 – Monsieur Pierre Roy – Immeuble situé au 1928, route 219

13.2 Étude et décision relative à une demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec :

13.2.1 ZAP-2013-1321 Église Baptiste de la Vallée-du-Richelieu

13.3 Étude et décision relatives à divers plans d’implantation et d’intégration architecturale :

- 13.3.1 PIA-2013-3067 – Madame Diane Clouâtre et monsieur Philippe Toupin – Immeuble situé au 450, chemin du Grand-Pré
- 13.3.2 PIA-2013-3079 – Monsieur Daniel Bourassa – Immeuble situé au 780, chemin des Vieux-Moulins

13.4 Adoption des seconds projets de règlement suivants :

13.4.1 Règlement n° 1199

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'agrandir la zone C-2114 à même la zone C-2631 et d'agrandir la zone C-2113 à même une partie de la zone C-2114 dans le but de :
  - supprimer l'usage C7-01-04 (Vente aux détails de pièces, pneus, batteries, ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, moto-cyclettes, motoneiges ou véhicules hors route), dans la zone C-2113;
  - limiter l'usage C7-01-05 (Service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, moto-cyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) présentement autorisé dans cette zone, en excluant dorénavant la réparation mécanique;
  - la grille des usages et normes de la zone C-2631 est abrogée.

Ces zones sont délimitées au nord par la rue des Quatre-Saisons, au sud par la rue des Échevins et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc ;

- d'agrandir la zone H-1308 à même une partie des zones C-1301 et H-1299 et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-1308 ainsi agrandie. Ces zones sont délimitées à l'est par la rue Langlois, au sud par la rue Saint-Jacques et à l'ouest par le chemin du Grand-Bernier Nord ;
- de modifier l'affectation de la zone P-1606 présentement à dominance communautaire par une affectation à dominance habitation et d'autoriser la classe d'usage unifamiliale du groupe habitation (H) jumelée ou contiguë. Cette zone est délimitée au nord par la rue des Trinitaires, au sud par la rue Frontenac, à l'est par la rue Dollard et à l'ouest par le terrain d'une école primaire ;
- d'autoriser la construction de remises ayant une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 75 m<sup>2</sup> dans la zone H-2064, délimitée au nord par la rue Donais et à l'ouest par la Place de Poitiers

13.4.2 Règlement n° 1203

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'agrandir la zone H-1773 à même une partie de la zone H-1092 et d'harmoniser les normes afférentes de manière à permettre la construction de bâtiments multifamiliaux sur le principe d'un projet intégré. Ces

zones sont délimitées au nord par la voie ferrée, à l'est par la rue Bouthillier Nord, au sud par la rue Cousins Nord ;

- de supprimer la classe d'usage unifamiliale isolée dans les zones H-1580, H-1819, C-1519 et C-1520, d'autoriser la classe d'usage bifamiliale dans la zone H-1585 et de diminuer ou d'augmenter la largeur minimale et la superficie d'un terrain, en fonction de la classe d'usage autorisé dans les zones H-1574 et H-1580. Ces zones H-1580, H-1819, C-1519, C-1520, H-1574 et H-1585 sont situées au nord et au sud de la rue des Carrières, entre le chemin du Grand-Bernier Nord et le chemin du Petit-Bernier;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-2116, délimitée au nord par la rue Donais, au sud par le boulevard de la Mairie et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc, de manière à augmenter le nombre maximal d'étages à 3, la hauteur maximale à 13 m et les marge avant et avant secondaire à 8 m

#### 14. **Avis de motion**

##### 14.1 **Règlement n° 1184**

« Règlement établissant le programme municipal de subvention Programme Rénovation Québec, phase X / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

##### 14.2 **Règlement n° 1204**

« Règlement retenant les services de professionnels pour la confection de plans et devis en vue du prolongement des infrastructures municipales sur un tronçon de la Route 219 et sur un tronçon du chemin du Clocher et décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

##### 14.3 **Règlement n° 1208**

« Règlement modifiant le règlement n° 0917 concernant la circulation des véhicules hors route et motocyclettes, tel qu'amendé par le règlement no 1011, afin de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur une section des chemins de la Coulée-des-Pères et des Ormes »

#### 15. **Règlements**

##### 15.1 **Règlement n° 1131**

« Règlement modifiant le règlement n° 0824 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, tel qu'amendé par le règlement n° 0922 »

##### 15.2 **Règlement n° 1168**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), où seraient autorisées certains usages commerciaux et communautaires, à même une partie des zones I-1775 et H-1683, situées de part et

d'autre de la rue Frontenac, à l'est de la rue Bouthillier Nord et sur le côté est de la rue Collin au sud de la voie ferrée ;

- d'assujettir cette nouvelle zone C-1765 à un PIIA »

#### 15.3 Règlement n° 1188

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'agrandir la zone C-5046 à même une partie de la zone H-5033, délimitée au nord par la rue de Vimy et à l'est par la Route 133 et de retirer les usages spécifiquement permis en lien avec les véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors-route ;
- d'autoriser les usages appartenant aux sous-classes C7-01 (Vente et service pour véhicules de promenade) et C9-03 (Véhicules) dans la zone H-1800, située à l'intersection des rues Jacques-Cartier Sud et Dubois;
- d'autoriser des bâtiments de 4 étages et d'une hauteur de 16 mètres dans la zone H-1181, délimitée au nord par la rue Lesieur, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord »

#### 15.4 Règlement n° 1189

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, afin de créer une nouvelle zone du groupe communautaire, où serait aussi autorisée l'habitation unifamiliale en mixité avec les lieux de culte, à même une partie de la zone H-5562, située à l'est du chemin des Patriotes Est, à proximité de la rue de la Pépinière »

#### 15.5 Règlement n° 1190

« Règlement modifiant le règlement n° 400-000 relatif à la construction de services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du territoire de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase »

#### 15.6 Règlement n° 1198

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt par l'insertion de nouveaux boisés d'intérêt. Ces boisés sont situés à l'intérieur du périmètre urbain, et de la zone périurbaine, soit dans les zones C-2629, C-1859, P-2600, H-2783, P-2794, A-2696 et A-4992 »

#### 15.7 Règlement n° 1200

« Règlement abrogeant le règlement n° 0791 autorisant le paiement d'honoraires professionnels pour la construction d'un complexe sportif, décrétant une dépense n'excédant pas 751 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 15.8 Règlement n° 1201

« Règlement modifiant le règlement n° 1156 établissant le programme de rénovation des façades pour les immeubles commerciaux du centre-ville et le règlement no 1157 établissant le programme de rénovation de suites commerciales au rez-de-chaussée du centre-ville »

#### 15.9 Règlement n° 1207

« Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0501, 0672, 0738, 0870, 0889, 0890, 0937, 0963 et 1145 afin de réduire la vitesse à certains endroits »

15.10 Règlement n° 1209

« Règlement autorisant une dépense supplémentaire pour l'acquisition d'immeubles aux fins de la réalisation du projet de revitalisation du centre-ville, décrétant une dépense de 1 900 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.11 Règlement n° 1162

« Règlement modifiant le règlement n° 0816 sur le commerce de prêteur sur gages et de marchand d'effets d'occasion »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

16.1 Certificats de la procédure d'enregistrement des règlements n<sup>os</sup> 1196 et 1197

16.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de mars 2013 à juillet 2013

16.3 Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 juillet 2013

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**